

Tunis le 2 Mars 2020

STAGES A L'ETRANGER POUR LES RESIDENTS EN MEDECINE
Appel à candidature

Les résidents répondant aux conditions d'éligibilité au stage à l'étranger selon la procédure en vigueur et souhaitant faire acte de candidature, dans le cadre des places disponibles selon le quota de chaque spécialité, doivent déposer leur dossier :

1^{er} Groupe : du **2 au 20 mars 2020** : pour les résidents actuellement en **dernière année** qui postulent pour un stage à partir du premier juillet 2020, **sous réserve** d'une disponibilité du quota 2019-2020 dans leur spécialité.

2^{ème} Groupe : du **1^{er} au 20 juillet 2020** : pour les résidents actuellement en 3^{ème} ou 4^{ème} année (**avant-dernière année** de résidanat selon la spécialité) et qui postulent pour un stage à partir de novembre 2020. La durée du stage ne doit en aucun cas dépasser les deux semestres.

La constitution du dossier (fiche à imprimer après inscription au site et formulaire du « projet de stage ») doit se faire selon la procédure réglementant les stages à l'étranger. L'ensemble des documents est téléchargeable en suivant le lien disponible sur le site de chaque faculté et sur le site du Ministère de la Santé.

Le dépôt du dossier se fait au **bureau d'ordre de la faculté de médecine** d'origine du candidat ou de la candidate. Aucun dossier ne sera accepté après les délais, le cachet du bureau d'ordre de la faculté faisant foi.

*Pour les candidatures relatives au deuxième groupe, seul le complément de dossier à type de **confirmation** du service d'accueil peut être déposé au plus tard le 20/08/2020, au ministère de la santé, bureau du résidanat 3^{ème} étage.*

Les stages doivent avoir lieu dans des services hospitalo-universitaires de la spécialité du candidat et comporter des objectifs précis.

Pr Mahdhaoui Abdallah
Président du Bureau National
des Spécialités Médicales

Pr Loueslati Mohamed Hédi
Directeur Général de la Santé



Ministère de la Santé
Le Directeur Général de la Santé
Pr. Mohamed Hédi Loueslati

A blue ink signature over the text of the Director General of Health.